



Communiqué de Presse

15 Mai 2009

## **Passeport biométrique : Déjà 650 maires refusent de faire disparaître leurs photographes !**

Comme la loi le permet, à ce jour, près de 650 Maires de toutes sensibilités politiques, ont décidé de ne pas réaliser de photos d'identité dans le cadre de l'établissement du nouveau passeport biométrique.

Fin juin prochain, 2000 mairies seront équipées de stations permettant la saisie des données biométriques (photo et empreintes) du nouveau passeport.

Concernant la photo d'identité, ces stations devaient pouvoir réaliser la prise de vue en mairie ou numériser la photo fournie par le demandeur.

Les professionnels de la photo se sont élevés depuis de nombreux mois contre cette solution quasi unique en Europe qui crée de fait une véritable concurrence déloyale. Les parlementaires, ont donc décidé en décembre dernier de donner aux Maires le pouvoir de laisser la prise de vue aux seuls professionnels et donc de ne pas activer la prise de vue sur leurs stations (article 104 de la loi de finances rectificative).

Déjà 650 villes (sur les 2000 équipées), ont ainsi choisi de ne pas procéder à des prises de vue en mairie.

Leurs motivations sont, le plus souvent, doubles :

- Préserver l'économie locale en ne supprimant pas une source majeure d'affaires (10 à 30% de leur chiffre d'affaires) pour les photographes. Donc en évitant également un coût social très lourd pour la collectivité. Au niveau national, 8000 emplois sont en jeu ...
- Simplifier la charge des agents de mairie qui se voient confier une tâche nouvelle qui demande de véritables qualités professionnelles spécifiques. La prise de vue est très chronophage et source d'insatisfaction pour les administrés car le service en mairie ne pourra jamais être celui que peut garantir un professionnel.

L'API estime que la solution à la crise économique ne passe notamment pas par la gratuité de services « marchands » qui ne peut que générer un chômage additionnel chez les professionnels de la photographie. Ces derniers sont pour la plupart de toutes petites entreprises qui sortent à peine de la révolution numérique qui a considérablement fragilisé leur activité.

- C'est pourquoi, au nom de tous les métiers de la photographie réunis au sein de l'API, nous demandons aux Maires de ne pas réaliser de prise de vue en mairie et contribuer ainsi à sauvegarder de nombreux emplois.
- L'API étudie parallèlement une proposition législative avec des parlementaires afin de permettre une évolution nationale du dispositif installé en mairie.
- L'API félicite les photographes de continuer de privilégier la voie de la concertation avec leurs élus malgré une très grande inquiétude sur leur avenir et une impatience grandissante.

Contact : Marc HERAUD - Secrétaire Général de l'API Tel : 01 44 69 40 76 / 06 70 74 59 18 [heraud@ficime.fr](mailto:heraud@ficime.fr)  
Stéphanie PISTRE – Risk&Co Tel : Tel: 06 88 09 04 66 [spistre@riskeco.com](mailto:spistre@riskeco.com)